



**COMMUNE DE CRUAS**  
**(ARDECHE)**

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-126AR**

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Le Maire de la Commune de Cruas**

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles, précisant que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend également des membres nommés par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Vu la délibération 2026-12-CM du 20 mars 2026, portant élection de Madame Rachel COTTA, au poste de Maire de la Commune de Cruas ;

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de renouveler les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** les personnes suivantes sont nommées pour siéger au sein du Conseil d'Administration :

- Madame Valérie FAUCHER, représentante du Secours Populaire Français (Comité Cruas)
- Madame Sylvie MIRALLES, représentante de l'union territoriale CFDT Drôme/Ardèche
- Madame Yvelise ROUCAYROL, représentante de l'association Téléthon Cruas
- Monsieur Serge PACE, représentant de l'UDAF Ardèche
- Monsieur Éric SORBIER, représentant de l'association Trisomie 21 Drôme/Ardèche

**ARTICLE 2 :** les membres du conseil d'administration sont nommés pour la durée du mandat du conseil municipal

**ARTICLE 3 :** le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié aux intéressés et transmis pour être rendu exécutoire au représentant de l'Etat

CRUAS, le 23 Avril 2026

Le Maire  
Rachel COTTA

